



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche

09091

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE
UNIDO/IOD.280
23 juillet 1979
FRANCAIS

RAPPORT DE MISSION .

Conseil des Ministres (20-25 juin 1979)
Conférence au sommet des Chefs d'Etat
et de Gouvernement de l'OCAM (26-27 juin 1979)
COTONOU - République populaire du Bénin

par

Togoun Servais ACOGNY
Administrateur en développement industriel

Reproduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point
rédactionnelle.

I INTRODUCTION :

La prolifération des organisations régionales et inter-régionales dans les pays en développement et singulièrement dans les pays africains est telle que leurs sigles de plus en plus nombreux et de plus en plus compliqués jettent la confusion dans les esprits, tant et si bien qu'il est difficile, voire impossible, aux fonctionnaires et employés des Nations Unies, de s'y retrouver. Ainsi en est-il de l'OCAM qui, malgré ses dix années de coopération privilégiée avec l'ONUDI, demeure encore hermétique à la plupart d'entre nous. C'est pourquoi, avant de présenter mon rapport de mission, il me paraît utile de faire, à l'intention de mes collègues, un bref rappel historique.

II RAPPEL HISTORIQUE :

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la plupart des pays de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne, à part l'île Maurice, étaient, avant 1960, sous administration française, et constituaient des entités géographiques économiques et administratives désignées sous les noms de Fédération d'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), Fédération d'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) qui constituaient des groupes de colonies ou territoires d'Outre-Mer, à l'exception du Cameroun et du Togo qui étaient des pays placés sous tutelle de la France par l'Organisation des Nations Unies, par le Traité de Versailles.

Dès le 28 Septembre 1958, date à laquelle la Guinée prit son indépendance à la suite du fameux référendum organisé par le Général de Gaulle, les pays qu'on appelait "colonies" prirent conscience de leur indépendance. Le mouvement alla bien vite, si bien que l'année 1960 vit l'éclatement de ce qui fut le vaste Empire colonial français.

Or, ces jeunes Etats devenus souverains en vertu du droit international (reconnaissance de leur souveraineté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont ils devinrent membres, à part entière) demeurèrent fragiles tant par leur économie que par leurs structures économiques, politiques et administratives. Ils étaient, en effet, habitués à recevoir les ordres de la Rue Oudinot (Ministère français des colonies ou des Territoires de la France d'Outre-Mer à Paris) et promulguaient, dans leurs territoires respectifs, les lois, décrets et arrêtés de la République Française.

Bien vite, ces Etats sentirent le besoin de se regrouper, de coopérer dans un cadre régional, et c'est ce qui les poussa, dès 1961, à essayer des ensembles qui prirent les noms de :

.../...

- l'Union Africaine et Malgache (U.A.M.) de Septembre 1961 à Mars 1964.
- l'Union Africaine et Malgache de Coopération Economique (UAMCE) de Mars 1964 à Juin 1966
- enfin de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), depuis Juin 1966.

Les relations entre l'OCAM et l'ONUDI datent de 1968 et ont été établies par un accord de coopération en 1969.

Depuis lors, la coopération entre les deux organisations n'a fait que se consolider et se diversifier. On peut dire aujourd'hui qu'elle est exemplaire, puisque l'ONUDI est représentée à chaque réunion, voire à chaque manifestation de l'OCAM, comme celle-ci participe aux Conseils de Développement Industriels et aux Conférences Spéciales de l'ONUDI.

III CONSEIL DES MINISTRES DE L'OCAM (20-25 Juin 1979)

CONFERENCE AU SOMMET (26-27 Juin 1979)

Pour comprendre la participation active de l'ONUDI aux travaux des sessions de l'OCAM, il convient de remonter à 1976, date à laquelle le Ministre sénégalais des Affaires Etrangères, Son Excellence Assane SECK, demanda à l'observateur de l'ONUDI, qui fut, avant d'être nommé aux Nations Unies, Directeur de la Coopération Technique, puis directeur-adjoint du Commerce du Sénégal, de participer aux débats des Commissions afin de transmettre son expérience aux délégués des pays. C'est ainsi que depuis lors, tous les observateurs furent admis, à l'instar de celui de l'ONUDI, à participer à ces travaux.

En ce qui me concerne, j'ai toujours fait partie de la Commission des Affaires Economiques, Financières et des Transports, laquelle connaît les problèmes de l'Industrialisation, domaine de la compétence de l'ONUDI.

Mon propos se limitera donc aux projets spécifiques de l'ONUDI, bien qu'ayant participé aux débats relatifs à toutes les autres questions inscrites à l'ordre du jour. Celles-ci feront l'objet des annexes que je me contenterai de citer et auxquelles les lecteurs pourraient se référer pour de plus amples détails. En d'autres termes, le représentant de l'ONUDI a eu à intervenir sur les points suivants :

I - Industrialisation des Etats de l'OCAM sur une base régionale

Il convient de rappeler que l'ONUDI avait mis à la disposition de l'OCAM, en 1976, trois fonctionnaires du siège dont j'étais, pour l'aider dans l'élaboration d'un mémorandum

.../...

des Chefs d'Etat et de Gouvernement dont s'inspire désormais le secrétariat général de cette Organisation dans le processus de l'intégration économique et de l'harmonisation des projets industriels des Etats membres.

Il s'agissait notamment :

- de réunir un comité d'experts des Etats membres en vue de sélectionner les projets pouvant être retenus pour des études de faisabilité, et d'établir les profils des projets prioritaires;
- de définir avec précision les aspects économiques des projets retenus au titre de l'industrialisation;
- de rechercher les possibilités de financement des projets retenus auprès des organisations internationales et de l'assistance bilatérale, et de coopérer, à ce propos, avec la Communauté Economique Européenne (CEE), l'ONUDI, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), la Banque Africaine de Développement des Etats Arabes (BADEA), le PNUD, etc... et les organismes bilatéraux.
- de présenter au prochain Conseil des Ministres, un rapport à ce sujet.

On trouvera, en annexe, le projet de résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement à ce sujet.

2 - Machinisme et outillage agricole

Il s'agissait d'étudier les points suivants :

- a) Problèmes institutionnels posés par un développement coordonné de la politique agricole, industrielle et de la formation dans les Etats membres en rapport avec la mécanisation agricole (document présenté par l'OCA avec le concours de l'ONUDI)
- b) Rôle, organisation et programme pour la création des structures au niveau régional et national, pour la coordination du développement de la mécanisation agricole (document présenté par la FAO)
- c) Problèmes de développement de l'industrie mécanique et des machines agricoles. Illustration de trois projets pilotes sur la mécanique générale, la construction du matériel utilisant l'énergie solaire, et la construction d'un tracteur simple;
- d) Besoins et disponibilités pour formation existant dans chaque pays, pour les secteurs génie rural et mécanique en vue de définir des actions complémentaires coordonnées au niveau national et régional (animateurs FAO et ONUDI).

.../...

On trouvera également en annexe la résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement à ce sujet.

3 - Plan comptable général de l'OCAM.

Dans son exposé introductif, le Secrétariat général de l'OCAM a rappelé à la Commission dont je faisais partie, les deux tâches principales que le dernier Conseil des Ministres de Cotonou lui avait assignées, à savoir :

- a) convoquer un comité d'experts chargé d'assurer la mise à jour du Plan Comptable OCAM.
- b) organiser un séminaire sur la normalisation de la comptabilité publique en vue d'étudier les possibilités de mise en oeuvre d'un plan comptable de l'Etat au niveau de l'Organisation.

A propos du premier point, le Secrétariat général de l'OCAM a rendu compte des travaux de la Commission mixte OCAM-UDEAC, tenue à Bangui (Empire Centrafricain) du 6 au 12 Octobre 1978, et a mis l'accent sur le fait que bon nombre d'Etats membres n'ont pas encore élaboré leur plan comptable général OCAM, en vue de faciliter la normalisation des comptabilités au niveau de l'Organisation.

Le délégué de la Côte d'Ivoire a fait remarquer à la Commission que son pays avait, bien avant l'élaboration du plan comptable OCAM, adopté son propre plan comptable.

A propos du deuxième point relatif à l'étude de la normalisation des comptabilités publiques, la Commission a chargé le Secrétariat général de l'OCAM de se pencher sur l'organisation d'un séminaire visant la mise en oeuvre d'un plan comptable de l'Etat au niveau des pays membres.

Enfin, le Secrétariat général a informé la Commission des actions en cours dans le cadre de l'étude des possibilités de mise en place de plans sectoriels, en relation avec l'UDEAC et l'ONUUDI.

Le représentant de l'ONUUDI est intervenu pour rendre compte de la réunion, à Cotonou du 9 au 14 Avril 1979, d'un groupe d'experts chargés de la normalisation de la comptabilité industrielle dans les pays en développement.

On trouvera en annexe la résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement relative au Plan Comptable Général des Entreprises.

4 - Création d'une Ecole Supérieure de Comptabilité.

En présentant ce dossier, le Secrétaire général de l'OCAM a mis l'accent sur les actions menées jusqu'à présent en vue de faire avancer la réalisation de ce projet. Il a, en

.../...

particulier, fait mention des difficultés rencontrées dans la collecte des renseignements sur les besoins des Etats en comptables de niveau supérieur.

Le représentant de l'ONUDI a de nouveau donné des détails sur la réunion conjointe République Populaire du Bénin-ONUDI, relative à la normalisation de la comptabilité dans les entreprises industrielles, notamment sur la création, par l'ONUDI, d'un Centre pilote régional pour la formation et les recyclages des personnels comptables des pays en développement. Il a également rendu compte de sa participation au Premier Congrès et au Second Colloque du Conseil Africain de la Comptabilité, en Mai 1979 à Alger.

A la suite de quoi la Commission a recommandé au Secrétariat général de l'OCAM de prendre contact avec le nouveau Secrétariat général du Conseil Africain de la Comptabilité à KINSHASA et l'ONUDI à Vienne, en vue d'une meilleure coordination des activités respectives de chaque Organisation dans le domaine de la formation de comptables africains.

On trouvera en annexe la Résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM au sujet de la création de centres chargés de la formation comptable.

IV CONCLUSION

Tels sont les principaux sujets sur lesquels le représentant de l'ONUDI a cru devoir intervenir auprès de l'OCAM.

Il convient de noter que le principal succès de l'OCAM réside dans la création des institutions spécialisées dénommées entreprises communes. Il s'agit là d'organismes de coopération qui, malgré des difficultés inhérentes à toute nouvelle création, fonctionnent assez correctement et servent d'instruments de coopération susceptibles d'accélérer la réalisation d'une Organisation de l'Unité Africaine qui pèsera sur l'avenir du monde.

Les organisations de la famille des Nations Unies doivent en tenir compte, et se servir de plus en plus de ces structures qui sont plus appropriées à promouvoir la coopération économique véritable entre pays en développement, que des inventions imaginaires qui ne tiennent pas toujours compte des structures mentales et politiques des Etats du Tiers-Monde.

La coopération OCAM-ONUDI ne fera qu'y gagner.

C'est pourquoi l'ONUDI doit préparer minutieusement le Centre régional pilote de formation et de recyclage des

.../...

des personnels comptables, en coopération avec l'OCAM, toutes les organisations régionales et inter-régionales, le Conseil Africain de la Comptabilité ainsi qu'avec toutes les assistances bilatérales dont l'expérience s'avèrera nécessaire.

L'assistance à la création et à la gestion des entreprises industrielles des pays en développement ne fera qu'y gagner.

ANNEXES

1. Communiqué final (2.2.15/CE/7/Rev.1)
2. Résolution de la Commission des Affaires Economiques, Financières et des Transports (2.2.15/IV/13)
3. Liste des participants au Conseil des Ministres de l'OCEAN (Cotonou 20/24 Juin 1979) 2.2.15.RE
4. Afrique N° 1 présente l'OCEAN (non inséré dans le rapport)

- 2 -

COMMUNIQUE FINAL

La 10ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM s'est réunie à Cotonou, République Populaire du Bénin, les 26 et 27 juin 1979.

La Conférence a élu Son Excellence le Colonel Mathieu KEREKOU, Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin, Président de la République Populaire du Bénin, en qualité de Président en Exercice de l'Organisation.

Au cours de ses travaux, la Conférence a examiné l'ensemble des aspects de la rénovation de l'OCAM et dans cette perspective, elle a déterminé les voies et moyens destinés à faciliter la restructuration de l'Organisation, compte tenu des nouveaux objectifs qui lui sont assignés dans l'esprit des décisions prises à Bangui en 1974.

En vertu de la nouvelle vocation de l'OCAM et après examen des relations nouvelles devant exister entre l'Organisation et ses Entreprises Communes, la Conférence a décidé de constituer une Commission ad hoc composée de tous les Etats membres, en vue :

1°/ d'examiner et de proposer les nouvelles attributions du Secrétariat Général, telles qu'elles doivent résulter des nouvelles orientations de l'Organisation ;

...

- 2°/ de redéfinir ses structures ;
- 3°/ d'examiner les conditions d'emploi et de vie des fonctionnaires de l'Organisation, afin de proposer en conséquence les adaptations nécessaires au prochain Conseil des Ministres.

Concernant les relations entre l'OCAM et ses Entreprises Communes, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a réaffirmé qu'elle demeure l'instance suprême des Entreprises Communes de l'Organisation et que celles-ci doivent se conformer à ses directives dans le cadre tracé par l'OCAM. Par ailleurs, la Conférence a décidé d'instituer une réunion périodique des responsables des Entreprises Communes et du Secrétaire Général de l'OCAM, en vue d'étudier les questions relatives à la coopération au sein du système OCAM, hormis celles d'entre elles qui, du fait de leur ouverture à d'autres Etats et de leur développement, ont été détachées de ce système.

A cet égard, la Conférence a décidé que la Compagnie Multinationale Air Afrique et l'UAMPT ne figurent plus parmi les Entreprises Communes de l'Organisation.

S'agissant de la participation des Etats non membres de l'OCAM aux activités des Entreprises Communes, la Conférence a souligné que ces Etats ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les Etats membres et qu'ils peuvent, à leur demande, participer aux débats de la Conférence sur les questions relatives à ces Entreprises Communes.

La Conférence a accordé une attention particulière à plusieurs questions liées à la coopération entre les Etats membres dans les domaines économique, technique, culturel et social.

Dans le cadre de la décennie des transports et des communications en Afrique notamment, la Conférence s'est penchée sur les possibilités d'amélioration des liaisons aériennes entre les Etats membres et elle a décidé de convoquer une Commission d'experts en vue de l'étude de cette importante question. Elle a également demandé au Secrétaire Général de poursuivre sa collaboration avec les Organisations régionales africaines intéressées par la création d'une Compagnie Multinationale de Navigation Maritime.

Dans le domaine des Affaires Administratives et Budgétaires, la Conférence a adopté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 1978 et a arrêté le budget de fonctionnement de l'Organisation pour l'année 1979.

La Conférence a chargé la République Rwandaise de proposer aux Chefs d'Etat et de Gouvernement un nouveau Secrétaire Général de l'Organisation qui devra prendre fonction effectivement le 1er novembre 1979.

Au moment où le Docteur Sydney MOUTIA, Secrétaire Général de l'OCAM, termine son second mandat, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lui a rendu hommage et lui a adressé ses plus vifs remerciements pour son dévouement et les services qu'il a rendus à l'OCAM.

Enfin, la Conférence a tenu la première session du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie et de Coopération. La Conférence, après avoir pris connaissance du rapport présenté à l'issue de la dernière réunion du Conseil de Gestion du Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM, a donné les directives nécessaires pour que cet organisme réalise dans les meilleurs conditions, les objectifs qui lui sont assignés.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère franche, loyale et authentiquement africaine qui, ajoutée à une volonté sans équivoque de compréhension mutuelle, a facilité le succès de la Conférence.

La Conférence tout entière tient à apporter à Son Excellence le Président Juvénal HABYARIMANA, Président de la République Rwandaise, le témoignage sincère de son entière satisfaction pour le dynamisme et l'efficacité avec lesquels il a présidé, cinq années durant, les destinées de l'Organisation.

Enfin, leur Excellences les Présidents :

Aboubakar Sangoulé LAMIZANA de Haute-Volta,

Seyni KOUNTCHE du Niger,

Juvénal HABYARIMANA du Rwanda,

Gnassingbé EYADEMA du Togo, et

Les Représentants des Présidents des Chefs d'Etat de la République de Côte d'Ivoire et du Sénégal, de l'Empire Centrafricain et de Maurice, unanimes remercient Son Excellence le Président Mathieu KEREKOU, Président de la République Populaire du Bénin, le Grand Peuple militant du Bénin, son Parti d'avant-garde et son Gouvernement, pour l'accueil chaleureux et fraternel qu'ils ont réservé à toutes les délégations.

La Conférence, vivement émue par les exécutions qui ont eu lieu récemment à Accra, lance un appel pressant et fraternel aux autorités Ghanéennes pour qu'elles fassent preuve de clémence et de mansuétude dans la mise en oeuvre des mesures arrêtées pour le changement qu'elles souhaitent au Ghana.

La prochaine Conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tiendra à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) en 1981.

Fait à Cotonou, le 27 juin 1979

RESOLUTIONS

**DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES,
FINANCIERES ET DES TRANSPORTS**

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A
L'INDUSTRIALISATION SUR UNE BASE REGIONALE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM, réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT les termes des résolutions n° 16/AEFT/Laoundé/70, n° 48/AEFT/Lomé/72, n° 35/AEFT/Port-Louis/73, n° 49/AEFT/Bangui/74, n° 22/AEFT/Kigali/75, n° 33/Kigali/77 et n° 27/Cotonou/78 ;

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport présenté par le Secrétariat Général portant notamment sur la tournée dans les Etats membres pour la collecte des projets industriels à vocation régionale identifiés par les gouvernements ainsi que toutes informations y relatives ;

CONVAINCUE de la nécessité de poursuivre les efforts d'intégration économique ;

Sur proposition du Conseil des Ministres

1/ CHARGE le Secrétariat Général de l'OCAM :

- a) de poursuivre et de renforcer les actions engagées dans ce domaine, en collaboration avec toutes les organisations sous-régionales, régionales et internationales intéressées par l'industrialisation des Etats membres de l'OCAM ;
- b) de réunir un Comité d'experts des Etats membres chargé de proposer sur la base des critères définis par le Secrétariat Général, des projets pouvant être retenus pour d'éventuelles études de faisabilité, d'établir leurs objectifs ainsi que les modalités pratiques de leur réalisation dans les meilleures conditions ;

.../...

c) de rechercher, après approbation par les organes compétents du rapport des experts, les possibilités de financement des projets retenus auprès des organismes nationaux et internationaux et de l'assistance bilatérale.

- 2/ INVITE les Etats membres de l'OCAM à prendre part activement à ce Comité d'experts, ainsi que toutes les organisations sous-régionales, régionales et internationales intéressées par le problème de l'industrialisation des Etats membres de l'OCAM ;

- 3/ ADRESSE ses vifs remerciements à l'ONUDI pour sa collaboration et l'assistance technique fournie pour l'étude de ce dossier et EN SOUHAITE la poursuite.

PROJET DE
RESOLUTION RELATIVE AU PROJET
DE DEVELOPPEMENT DU MACHINISME ET DE L'OUTILLAGE
AGRICOLES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT les termes des résolutions n° 34/Kigali/77 et n° 27/Cotonou/78,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport présenté par le Conseil des Ministres sur la première Conférence des experts de l'OCAM sur le développement du machinisme et de l'outillage agricoles, tenue à Cotonou du 5 au 10 mars 1979,

CONSCIENTE de l'importance capitale de l'agriculture dans le développement économique des Etats membres,

CONVAINCUE que le développement de l'agriculture passe nécessairement par une utilisation plus répandue et plus intense de machines et d'outils agricoles adaptés aux structures et aux réalités socio-économiques des Etats,

SOULIGNANT que la dimension des Etats appelle à une coordination des efforts de développement ainsi qu'à une coopération plus soutenue dans les domaines agricole, industriel et de la formation,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ A PRIS NOTE des recommandations de la première Conférence d'experts de l'OCAM sur le développement du machinisme et de l'outillage agricoles tenue à Cotonou du 5 au 10 mars 1979 ;

- 2/ INVITE chaque Etat membre à prendre des mesures visant à la création ou au renforcement de structures nationales propres à promouvoir le développement de l'agriculture ;
- 3/ CONFIE au Secrétariat Général le soin d'étudier, en collaboration avec les institutions spécialisées concernées de l'OCAM, la FAO et l'ONUDI, les possibilités d'utiliser les structures desdites institutions pour développer le machinisme et l'outillage agricoles dans les Etats membres ;
- 4/ DEMANDE au Secrétariat Général de rendre compte de l'état d'exécution de cette mission à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres ;
- 5/ ADRESSE ses vifs remerciements à la FAO et à l'ONUDI pour l'assistance technique et financière généreuse qu'elles ont apportée au Secrétariat Général dans l'organisation de la Conférence et SOUHAITE la poursuite de cette coopération.

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A LA CREATION
D'UNE COMPAGNIE MULTINATIONALE DE NAVIGATION MARITIME

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT les termes de la résolution n° 29/Cotonou/78,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du compte rendu de la tournée effectuée par le Secrétariat Général pour recueillir l'avis des Etats membres sur le suivi du dossier relatif à la création de la Compagnie Multinationale de navigation maritime,

CONSTATANT que le retard dans la mise en place et le fonctionnement des organes de la Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les Transports Maritimes n'est pas de nature à permettre l'avancement rapide du projet,

NOTANT avec satisfaction l'intérêt que les Etats membres portent toujours à la réalisation de ce projet,

SE FELICITANT du rôle de coordination des projets régionaux de navigation maritime confié à l'OCAM lors de la réunion des organisations intergouvernementales ouest-africaines à Monrovia les 17 et 18 janvier 1979,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ DEMANDE au Secrétariat Général de prendre toutes les dispositions utiles en vue d'assurer effectivement cette coordination en maintenant des contacts suivis avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressées : CNUCED, OMCI, CEA, Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les Transports Maritimes, CEDEAO, CEAO, etc ...
- 2/ CHARGE le Secrétariat Général de poursuivre ses efforts auprès des institutions nationales et internationales en vue de mobiliser l'assistance nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité.

2.2.15/IV/4

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE
A L'AMELIORATION DES LIAISONS AERIENNES INTERAFRICAINES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM tenue à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

CONSIDERANT la résolution n° 27/Yaoundé/70;

CONSTATANT avec satisfaction les progrès réalisés par les Etats membres dans le domaine de l'aviation civile et notamment la création des compagnies nationales aériennes,

CONSIDERANT par ailleurs l'insuffisance actuelle des liaisons aériennes interafricaines et les difficultés qui s'opposent à leur amélioration,

CONVAINCUE que seule une coopération étroite entre les compagnies nationales est susceptible d'améliorer la situation,

Sur proposition du Conseil des ministres

- 1/ CHARGE le Secrétariat Général de convoquer une commission d'experts des Etats membres pour étudier, en collaboration avec la compagnie multinationale AIR AFRIQUE, les voies et moyens d'établir des liaisons aériennes régulières et efficaces entre ces Etats ;
- 2/ DEMANDE aux Etats membres de l'OCAM de prendre des dispositions nécessaires en vue de faire examiner par l'OUA le projet d'amélioration des liaisons aériennes interafricaines.

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AU PLAN COMPTABLE OCAM

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT la résolution n° 24/Yaoundé/70 qui a institué le Plan Comptable général dans les Etats membres,

CONSIDERANT la nécessité d'une mise à jour du Plan Comptable Général des Entreprises après huit années d'application,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des travaux de la Commission mixte OCAM/UDEAC d'experts réunie à Bangui du 6 au 12 octobre 1978 pour mettre à jour le Plan Comptable général des entreprises,

CONSCIENTE de la nécessité de doter les administrations publiques des Etats membres d'un instrument efficace de gestion financière,

CONSIDERANT l'opportunité d'une collaboration étroite avec les organisations régionales et sous-régionales africaines mettant en oeuvre des projets similaires,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ APPROUVE les recommandations de la Commission mixte sur la mise à jour du Plan Comptable général des entreprises ;
- 2/ DEMANDE instamment aux Etats membres qui n'appliquent pas encore le Plan Comptable général des entreprises de le faire afin de faciliter la normalisation des comptabilités au niveau de l'Organisation ;
- 3/ CHARGE le Secrétariat Général d'organiser un séminaire sur la normalisation de la comptabilité publique en vue d'étudier les possibilités de mise en oeuvre d'un Plan Comptable de l'Etat au niveau des pays membres ;

.../...

- 4/ DEMANDE au Secrétariat Général de poursuivre les études relatives à la mise en place des plans comptables sectoriels ;

- 5/ AUTORISE le Secrétariat Général à prendre tous les contacts utiles avec les organisations régionales et sous-régionales africaines mettant en oeuvre des projets similaires en vue de tirer profit de leurs expériences respectives.

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AU PROJET DE CREATION
D'UNE ECOLE SUPERIEURE DE COMPTABILITE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT les termes de la résolution n° 39/AEFT/Kigali/77 autorisant l'étude du projet de création d'un Centre de formation de comptables de niveau supérieur,

CONVAINCUE de la nécessité pour les Etats africains de former et de perfectionner des comptables de niveau supérieur en Afrique,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ DEMANDE au Secrétariat Général d'élaborer un questionnaire approprié qui sera adressé aux Etats membres en vue de recueillir les renseignements concernant leurs besoins en comptables de niveau supérieur ;
- 2/ INVITE les Etats membres à répondre à ce questionnaire dans les meilleurs délais possibles ;
- 3/ NOTE avec satisfaction la disponibilité du Gouvernement Français à apporter son concours pour la création de l'Ecole Supérieure de Comptabilité.

2.2.15/IV/8

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A
L'AMELIORATION DE L'ETAT CIVIL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT les termes des résolutions n° 50/AEFT/Bangui/74 et n° 40/Kigali/77,

CONVAINCUE de la nécessité de réorganiser les systèmes d'état civil en vigueur dans les Etats membres,

APRES AVOIR ENTENDU le rapport présenté par le Conseil des Ministres sur le séminaire relatif à la réforme de l'état civil tenu à Maurice,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ APPROUVE les recommandations du séminaire sur la réforme de l'état civil en milieu africain tenu à Maurice du 21 au 28 mai 1979 ;
- 2/ INVITE les Etats :
 - a) à créer dans les meilleurs délais une commission nationale de réforme de l'état civil. Cette commission nationale une fois créée, devra avoir pour tâche primordiale de mettre en place un centre national ou une direction nationale d'état civil,
 - b) à adresser périodiquement au Secrétariat Général un rapport succinct sur l'évolution des travaux au sein de leurs commissions nationales de réforme de l'état civil, en vue de permettre un bon suivi des projets,

.../...

- c) à accorder une attention particulière au développement de l'état civil au niveau national en général et plus particulièrement au niveau des communautés rurales. A ce propos, les Etats porteront leurs efforts sur :
 - la révision des textes régissant l'état civil en vue d'assurer le bon fonctionnement du système,
 - la constitution, au sein de la Fonction Publique d'un corps du personnel d'état civil,
 - l'organisation de séminaires périodiques nationaux et régionaux pour un échange d'expériences,
 - l'organisation de programmes de campagnes nationales et régionales périodiques de sensibilisation et de motivation.

3/ DEMANDE au Secrétariat Général :

- a) de faire des tournées périodiques auprès des responsables nationaux pour examiner avec ceux-ci les problèmes immédiats de tous ordres qui se posent aux commissions nationales dans l'accomplissement de leurs travaux de réforme, et en suggérer des solutions,
- b) de poursuivre les démarches en cours en vue d'obtenir l'assistance technique et financière requise pour mener à bien la réforme de l'état civil dans les Etats membres,
- c) de réunir dans les meilleurs délais possibles une commission technique chargée de mettre au point le manuel-type OCAM/UDEAC de formation du personnel d'état civil afin de permettre aux Etats d'utiliser ce cadre général pour l'élaboration de leur guide national d'application,
- d) d'entreprendre une étude sur l'implantation de l'état civil en milieu nomade, en collaboration avec les organismes intéressés afin de tenir compte des problèmes spécifiques de certains Etats du SAHEL.

- 4/ ADRESSE ses vifs remerciements à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), au Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) et au Vital Statistics Improvement Project des Etats Unis (VISTIM), pour leur concours technique et financier au projet de réforme de l'état civil et SOUHAITE la poursuite de cette assistance jusqu'à la mise en place définitive d'un système d'état civil rénové et efficace dans les Etats membres.

2.2.15/IV/9

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A L'ASSISTANCE
MUTUELLE DES STATISTICIENS DE L'OCAM

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Cotonou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

RAPPELANT les termes des résolutions n° 34/Kinshasa/69, n° 37/AEFT/Kigali/77,

CONSCIENTE de la nécessité de renforcer les assistances techniques bilatérales et multilatérales qui éprouvent de plus en plus de difficultés à satisfaire les besoins des Etats africains,

CONSIDERANT les résultats positifs déjà obtenus,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ LANCE une fois encore un pressant appel aux Etats membres afin qu'ils participent plus activement au projet ;
- 2/ DEMANDE aux Etats membres qui ont sollicité cette assistance de tout mettre en oeuvre pour recevoir le plus rapidement possible les experts statisticiens demandés ;
- 3/ DEMANDE au Secrétariat Général d'entamer des démarches en vue d'obtenir l'assistance financière requise pour mener à bien ce projet d'assistance mutuelle des statisticiens de l'OCAM.

2.2.15/IV/10

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE A LA
COOPERATION REGIONALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ACP/CEE

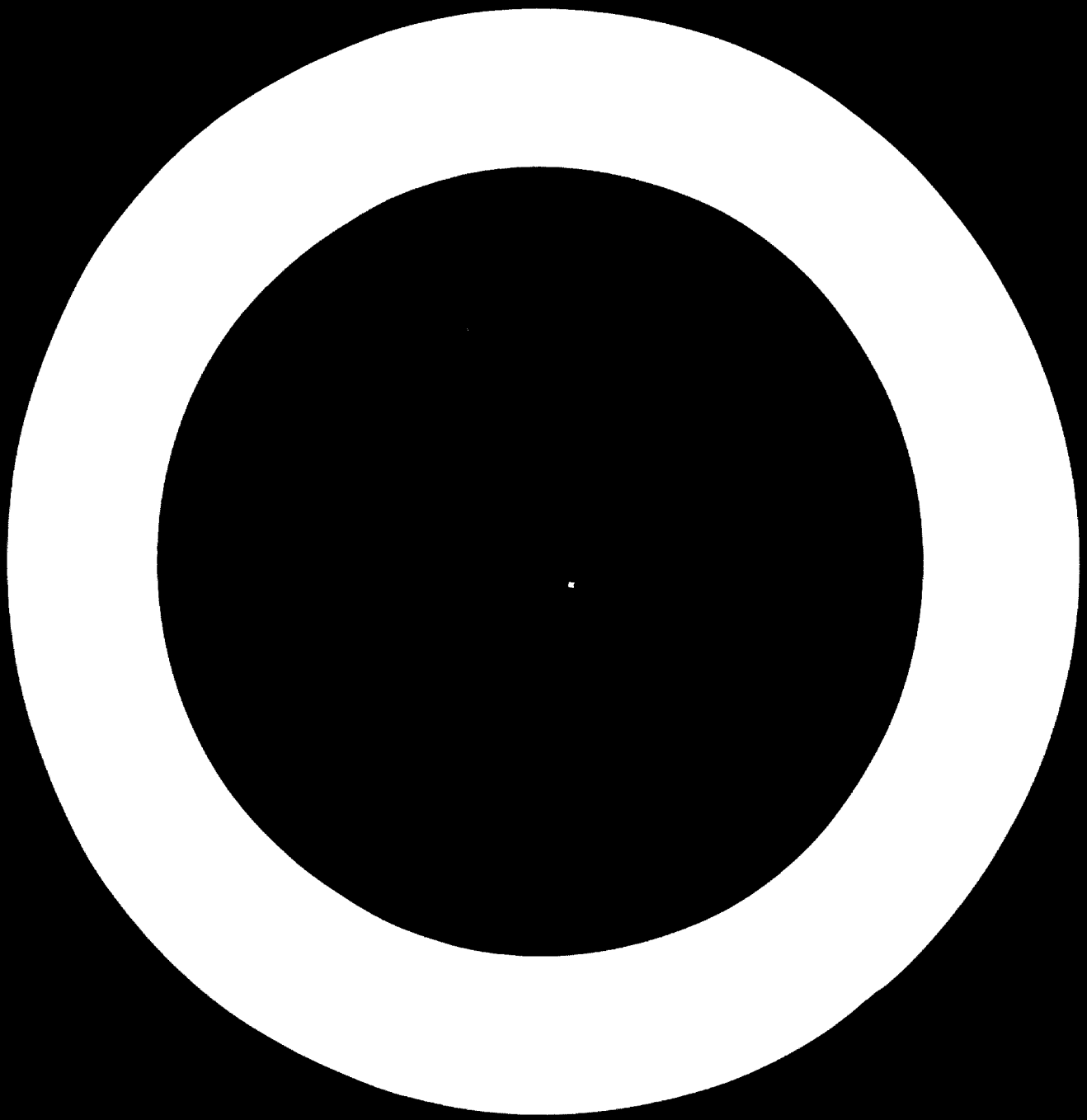
La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCAM réunie à Coconou (République Populaire du Bénin) les 26 et 27 juin 1979,

AYANT ENTENDU le rapport du Conseil des Ministres sur le bilan de l'application de la Convention de Lomé et notamment la contribution de la CEE aux projets régionaux de l'OCAM,

CONSCIENTE de la nécessité de la coopération entre la CEE et les Etats ACP notamment ceux de l'OCAM,

Sur proposition du Conseil des Ministres

- 1/ INVITE les Etats membres à mieux coordonner leurs projets régionaux et à prendre les dispositions nécessaires pour que leurs représentants auprès de la CEE soient informés des projets soumis par l'OCAM et ses Institutions Spécialisées au financement du FED et de la BEI ;
- 2/ CHARGE à cet effet le Secrétariat Général de saisir les Etats membres et le Secrétariat Général des Etats ACP de ces projets et de leur fournir toutes les informations y relatives ;
- 3/ DEMANDE à la CEE d'accorder une plus grande attention que par le passé aux projets de l'OCAM et de ses Institutions Spécialisées ;
- 4/ ADRESSE ses remerciements au Groupe des Etats ACP et à la CEE pour les efforts accomplis de part et d'autre en faveur des projets de l'OCAM et de ses Institutions Spécialisées ;
- 5/ EXPRIME le souhait que les négociations en cours aboutissent à des résultats positifs pour les Etats ACP.



2.2.15/RE

ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE
ET MAURICIENNE

LISTE DES PARTICIPANTS AU CONSEIL DES MINISTRES DE
L'O.C.A.M. COTONOU 20/24 JUIN 1979

SECRETARIAT GENERAL

PAYS OU ORGANISME	NOMS ET PRENOMS - FONCTIONS DES DELEGUES
1/ BENIN (Pays Membre)	S.E. Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Chef de Délégation. S.E. François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique. S.E. Thomas BOYA, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à WASHINGTON. S.E. Fiamou ADJIBADE, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à BONN. S.E. René Valéry HONGBE Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à KINSHASA. S.E. Antoine LALEYE, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à ALGER. S.E. Koffi RANDOLPH, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à ACCRA. S.E. Jonas GBOGBOHOUNDADA, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à à CONAKRY. S.E. Cécile ADJOLOHOUN Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à ABIDJAN. S.E. Abdoulaye Oumar SANGARE, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à NIAMEY.

S.E. Allassane ABOUDOU, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à TRIPOLI.

S.E. Bastache PRUDENCIO, Ambassadeur de la République Populaire du Bénin à LAGOS

Camarades : Roger AHOYO, Directeur Général du Ministère de l'Intérieur

AKO Sèva Emmanuel, Directeur Général du Ministère de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports.

OLOGOUDOU André-Guy, Directeur Afrique et Pays Arabes MAEC.

DOSSOU Samuel, Conseiller Technique Juridique du Président de la République
Justin GNIDEXOU, Directeur de la Planification d'Etat.

ADJAHO Richard, Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère des Finances.

AHOUANSSOU Candide, DAFA/ MAEC.

ZEKPA François, DEP/MEPT.

ALAPINI Polycarpe, DAPAR/MAEC.

Joseph OKE, DEP/MDRAC.

DAZOGBO Sotondji, Directeur de la Recherche Agronomique.

DAN Vincent, Directeur de la Recherche Scientifique.

GANLAKY Serge Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Orientalion Nationale.

2/ EMPIRE CENTRAFRICAINE
CAIN
(PAYS I.E.I.BRE)

S.E. Jean-Paul IOKODOPO, Ministre des Affaires Etrangères, Chef de la Délégation

Monsieur Henri GUERELLA, Inspecteur Général des Finances.

Monsieur Lazare YABAO NGAMA, Directeur des Affaires Economiques Techniques et Scientifiques au Ministère des Affaires Etrangères.

Monsieur Marcel MBAYE, Directeur Général des Services Judiciaires au Ministère de la Justice et du travail.

Monsieur Cyriaque Senibe PANZA, Directeur de la Coopération Internationale au Ministère du Plan.

Monsieur SALEM ABOUKHAR, Directeur du Centre de Formation Professionnelle rapide au Ministère de la Fonction Publique et de la Sécurité SLE

Madame NDOYAN VALENTINE, au Ministère des Affaires Etrangères.

1/ COTE D'IVOIRE
(Pays Membre)

- : 1/ Son Excellence Monsieur SIMÉON AIZÉ, Ministre Affaires Etrangères, Chef Délégation
- : 2/ Son Excellence Monsieur ADONIT MANOUAN, Ambassadeur, Directeur des Affaires Poli-
tiques au Ministère des Affaires Etrangères, Membre
- : 3/ M. BECHIO Jean Jacques, Conseiller Technique au Ministère des Affaires Etrangères
- : 4/ SAGOU Arsène, Sous-Directeur aux Conférences Internationales au Ministère des A.E.
- : 5/ ELOGNE YAO, S/Directeur du Budget Général au Ministère de l'Economie des Finances
et du Plan
- : 6/ DAIX OGOU Séraphin, S/Directeur à la Coopération au Ministère des Affaires Etrangères

4/ ILE MAURICE
(Pays Membre)

- : 1/ Son Excellence Monsieur François DARRÉ, Ambassadeur, Chef Délégation
- : 2/ Monsieur MOHAUMLALL COBUREUM, Directeur aux Relations Africaines au MAE

5/ HAUTE VOLTA
(Pays Membre)

- : 1/ Son Excellence Monsieur HOUSSA KANGOUOU, Ministre Affaires Etrangères, Chef Délégation
- : 2/ M. Marcel OUEDRAGO, Directeur Affaires Africaines au MAE, Membre
- : 3/ LASSINA Zerbo, Chef Service Solde au Ministère Finances, Membre
- : 4/ KABORE Gaston, Directeur Service Cinématographique
- : 5/ Mademoiselle GUISSOU Hélène, Chef Service des Transports Terrestres au MTF/TU.
- : 6/ BALIMA OUSSEINI, Chef Protocole

6/ N I G E R
(Pays Membre)

- 1/ Son Excellence Monsieur DJEMAROTI ABADOU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chef Délégation
- 2/ Son Excellence Monsieur AMADOU Moumouni, Ambassadeur du NIGER au BENIN
- 3/ MM. BANA ABDOURHAMANE, Directeur des Organisations Internationales au MAEC
- 4/ OUMAROU SANI, Directeur du Plan au Ministère du Plan
- 5/ HANST Tidjani, Directeur Affaires Culturelles au MJC
- 6/ ALI MAMANE TOUMANI, Directeur Adjoint des Affaires Juridiques au Ministère des AE.
- 7/ Monsieur AMADOU HAHIDOU, Chef de Division au Ministère des Finances

7/ R W A N D A
(Pays Membre)

- 1/ Son Excellence Monsieur NGABUKIYINTYALI François, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chef Délégation.
- 2/ MM. NSENGIYUNYA Joseph, Directeur au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Membre
- 3/ KANYABUGUYI Ignace, Directeur Général au Ministère des Finances
- 4/ KAZINDU Ladialas, Secrétaire d'Administratif au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

8 / S E R V I C E
(Pays membre)

- 1/ Son Excellence Moustapha NIASSE, Ministre des Affaires Etrangères
- 2/ Son Excellence Falilou KANE, Ambassadeur du Sénégal au CANADA
- 3/ Son Excellence AMADOU BELAL LY, Ambassadeur du SENEGAL à BANGUI
- 4/ Monsieur Pierre DIOUF, Premier Conseiller à l'Ambassade du Sénégal à PARIS
- 5/ Monsieur Ousmane CAMARA, Conseiller Technique au Ministère des Affaires Etrangères
- 6/ Monsieur CHEIKH Cisse, Directeur des Affaires Politiques et Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères
- 7/ Monsieur Ibrahim KABA, Directeur des Affaires Economiques et Techniques
- 8/ Monsieur Alioune BADARA KEBE, Chef Division Afrique au Ministère des Affaires Etrangères
- 9/ Monsieur Moustapha NDIAYE, Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères
- 10/ Monsieur AMADOU FAYE, Chef du Service Protocole au Ministère des Affaires Etrangères
- 11/ Madame Niélé FALL, Chef Service Presse et Information au Ministère des Affaires Etrangères
- 12/ Monsieur DIAKHATE, Direction de la Marine Marchande au Ministère de l'Equipement
- 13/ Monsieur AMADOU GUEYE, Conseiller Technique au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
- 14/ Monsieur Moustapha KA, Conseiller Technique au Ministère de la Culture
- 15/ Monsieur AMADOU LAMINE BA, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.
- 16/ Madame Fatou DIAGNE Ministère des Finances et des Affaires économiques
- 17/ Monsieur SAMBA FALL Ministère des Affaires Etrangères.

9/ T O G O
(Pays /Nombre)

- 1/ Son Excellence AYITE GACHIN NIVEDOR, Membre du Bureau Politique du
Ressemblement du Peuple Togolais, Directeur Permanent du R.P.T.
Ministre, Chef de la Délégation Ministérielle,
- 2/ Monsieur AKPALOO KOKOUGAN, Directeur de la Division administrative et du
Personnel au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- 3/ Monsieur SOMMAYE, Conseiller Economique au Ministère du Plan
- 4/ Monsieur ATTIGBE M. Administrateur Civil, Directeur de l'Economie au
Ministère des Finances et de l'Economie.
- 5/ Monsieur DZOGBEKLO Kossel, Direction de l'Economie au Ministère des
Affaires Etrangères et de la Coopération
- 6/ Monsieur DRAMMANI DAMA, Direction de l'Economie au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération
- 7/ Monsieur AKPABIE AKUE Moevi, Directeur de la Jeunesse et Activités Socio-
éducatives au Ministère de la Jeunesse et des Sports

SECRETARIAT GENERAL DE L'OCAM

10 PRESIDENCE EN EXERCICE DE
L'OCAM

M. ANNI SUED ISIAEL, Directeur Général,
Présidence en Exercice

11 SECRETARIAT GENERAL OCAM

- Docteur Sydney MOUTIA ; Secrétaire Général
- Madame MOUTIA
- MM. KOUANWI TIGUË, Directeur des A.B.F.T.
- Emmanuel SALAMBERE, Directeur de Cabinet Cons. Juridique
- André SALIFOU, Directeur des ACS
- Madame DO REGO Bernardine, Contrôleur Financier
- MM. ISSA BOUBE, Chef Service Rel. Extérieures
- Cyisthessamy RAMASSAMY, Chef Service Recherches Scientifiques
- Jacques HOPPE, Chef Service Jeunesse et Sports
- ALADJI POUYE, Agent Comptable
- Serge Fidèle BEREAU, Chef Service Administratif et Financier
- Jean Marie SAMADOGO, Chef Service Travail
- Pierre MEVI, Chef Service Transports
- Traoré TIEGWE, Chef Service Dev. Eco. et Social
- Kofi-Kuma BOCKOR, Chef Service Statistique
- HAROLD Adolphe, Archiviste
- Melle Marie France CHUE CHONG CHEE, Secrétaire de Direction
- Mlle EYENE Christiane, Secrétaire de Direction
- Melle Simone MAURIN, Secrétaire de Direction

OCAM (suite)

- Mme IMOUA Véronique, Secrétaire Dactylographe
- Mme TENGUE Adèle, Secrétaire de Direction
- Mme ATANGANA Josephine, Secrétaire Sténodactylographe
- MM. Fabien HAMA VI, Technicien Offset
- Norbert DEXOUN, Ouvrier d'entretien
- Martin KPCVDAIN, Dactylographe
- Joseph LEBANGA; Dactylographe

12 OBSERVATEURS

1/ B A D

H. A. F. KODOCK, Vice-Président

2/ BIRD

Nicephore SOGLO, Administrateur

3/ C. C. E.

M. Christian BLANCHARD, Conseil au BENIN

4/ CONSEIL ENTENTE

M. Paul KAYA, Sec. Gal Fonds Entraide et Garantie

5/ C E P G L

M. NDAGIJIMANA Menceelas

6/ C P F C

M. Pierre COCO, Directeur

7/ F A O

Dr SAR SAMBA COR,
M. SANTANA

8/ B O A D

Dr. BENBELLO Harouna, Vice Président

OBSERVATEURS (suite)

9/ O I T

M. Mamadi KOUYATE, Bureau Bal P/ Afrique

10/ O M C I

M. AZOUZ, Cons. Maritime Bal P/ Afrique

11/ O M S

Docteur SILOU, Coord. Prog. OMS COTONOU

12/ O N U D I

MM. David Charles GANAQ, Directeur Eco. Conf. Inf. Pub. et relations Ext.
ACOGNY TOGCUN, Conseil. en Dev. Indust.

13/ O U A

Dr. NSANZIMANA Sylvestre, Secrétaire Général Adjt. chargé des Finances

14/ U D E A C

MM. Vincent EFON, Secrétaire Général
NGUEMA NZE, Directeur Dépt. Eco. Bar.

15/ UNESCO

M. VARLET Henri, Représentant P/
Afrique Centrale et auprès OCAM

16/ P N U D

M. NOKOLAI SOLOMATIN, Représentant
Résident a. i. au BENIN

17/ CONFEMEN/J & S.

M. Amadou SANB, Secrétaire Général

13 - ENTREPRISES COMMUNES

- 1/ - AIR AFRIQUE : M. Guibril N'DIAYE, Secrétaire Général
- 2/ - BANREL : M. Léonidas QUASNIE, Directeur
- 3/ - CAMPC : M. Jean SAKA, Directeur
- 4/ - CIDC : M. Inoussa OUSSENI, Directeur Général
- 5/ - CIPROFILMS : M. Inoussa OUSSENI, Directeur Général
- 6/ - EAMAU : M. Nassirou AYEYA, Directeur Sortant
: M. SOPI BEYERE, Directeur Entrant
- 7/ - EIER : M. GLENET Directeur (Adjoint
- 8/ - EISNV : M. Lamine N'DIAYE, Directeur
- 9/ - F.G.C. : M. AMADOU BOUKAR, Directeur Général
- 10/ - I.A.I. : M. HOUEBELO Richard, Agent Comptable
- 11/ - I A N B : M. Raynald LAMY, Directeur
- 12/ - IANSEA : M. MBONYUNSHUTI J.B. Directeur

ENTREPRISES COMMUNES (suite)

- 13/ - ICAM : M. Basile KOSSOU, Directeur Général
- 14/ - OAPI : M. Pierre NGOMA, Directeur Général Adjoint
- 15/ - U A P T : MM. MAHADOU SIMPORE, Secrétaire Général
ADAMA FOFANA, Directeur Cabinet

14 - JOURNALISTES

1/ - AFRIQUE PRESSE : M. Xavier Messé, Chef Information

2/ - JEUNE AFRIQUE : M. ABDELAZIZ DAHMANI

3/ - RADIO FRANCE INTER-
NATIONAL : M. Edouard DOR

4/ - REUTERS : M. Pierre MILLINOINO

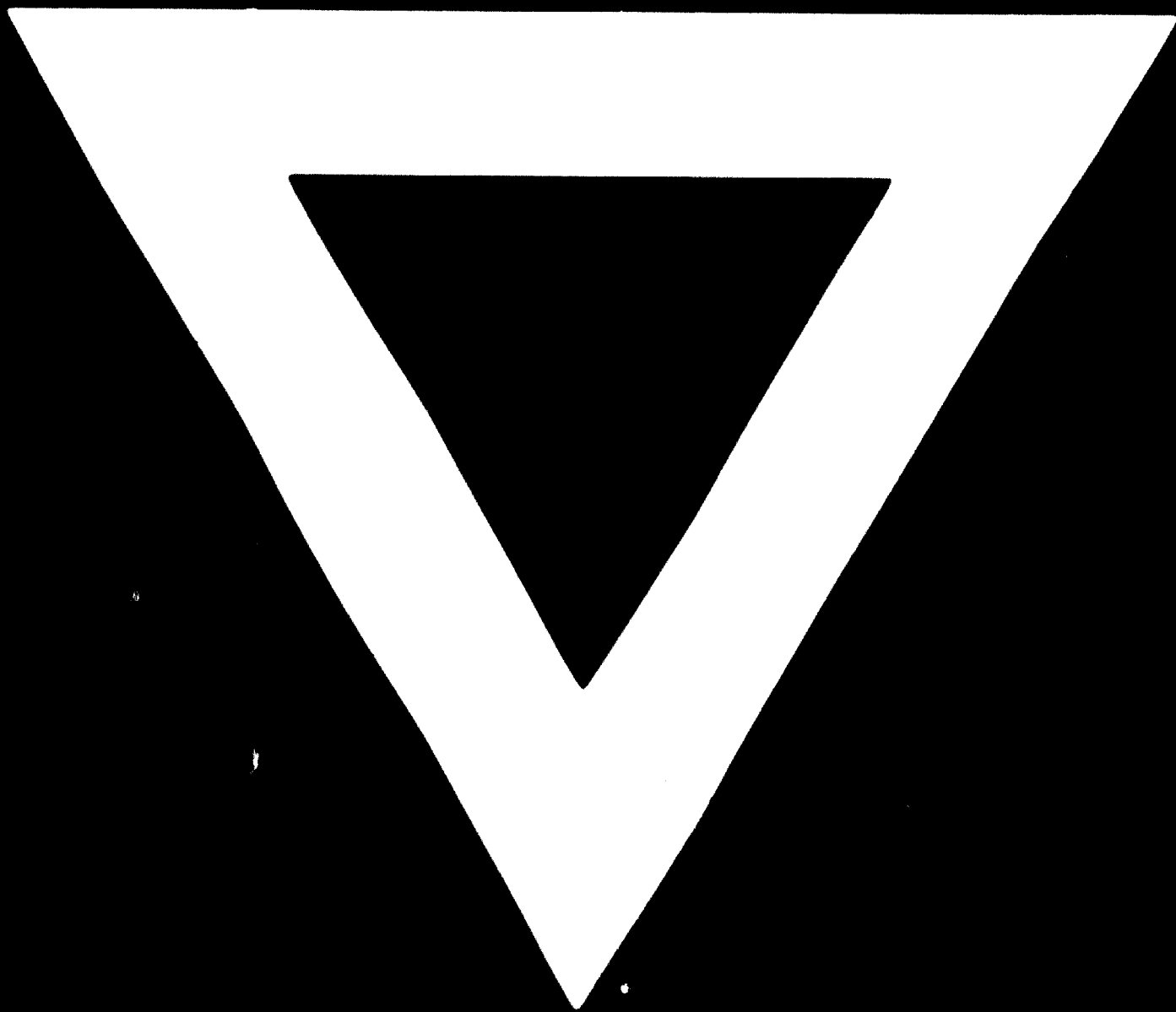
5/ - DEMAIN L'AFRIQUE : M. Claude ONDOBO, Rédacteur en Chef

6/ - AGENCE FRANCE-PRESSE : M. Claude JUVENAL

7/ - LE MONDE : M. Pierre BIARNES

8/- VOIX DE L'AMERIQUE : M. Mohamed Elbond

B-148



80.04.15